Séance du 09/12/2019

Délibération n°: 466

Dossier: 191115



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Politique :** *Bien grandir dans ma ville* 

Commission: Culture - Evènementiel - Education et petite enfance -

Enseignement supérieur

**Direction en charge :** Education et Petite Enfance

**Objet :** Convention avec la Ligue de l'enseignement, l'Éducation Nationale et des volontaires en service

civique dans les écoles publiques maternelles et élémentaires - Approbation.

Président: M. Gaël PERDRIAU, Maire Date de convocation du conseil: 29/11/2019 Compte rendu affiché le: 10/12/2019

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

#### Présents:

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, M. Charles DALLARA, M. Frédéric DURAND, M. Robert KARULAK, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALLON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, Mme Catherine ZADRA, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Cyril MEKDJIAN, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Olivier LONGEON, Mme Stéphanie MOREAU (présente jusqu'à la question n°17 du projet de l'ordre du jour), Mme Nadia SEMACHE, M. Jacques PHROMMALA, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, M. Michel BEAL (présent jusqu'à la question n°17 du projet de l'ordre du jour), Mme Patricia CHARREL

#### **Absents-Excusés:**

M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE (pouvoir à M. André FRIEDENBERG)

### **Absents:**

Mme Pascale MARRON; M. Serge HORVATH; M. Gabriel DE PEYRECAVE; Mme Raphaëlle JEANSON

#### VILLE DE ST-ETIENNE CONSEIL MUNICIPAL du 09/12/2019

Délibération n°: 466

Dossier: 191115

**Politique :** Bien grandir dans ma ville

Commission: Culture - Evènementiel - Education et petite enfance -

Enseignement supérieur

**Direction en charge :** Education et Petite Enfance

Objet : Convention avec la Ligue de l'enseignement, l'Éducation Nationale et des volontaires en service

civique dans les écoles publiques maternelles et élémentaires - Approbation.

## □ Rappel et Références :

Le Code du service national, article L120-32, définit le cadre relatif au Service Civique destiné à tous les jeunes de 16 à 25 ans, et jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap.

Il s'agit d'un engagement volontaire d'une durée de 6 à 12 mois, d'au moins 24 heures par semaine, donnant lieu au versement d'une indemnité, pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général dans un domaine d'intervention reconnu prioritaire pour la Nation, dont «l'éducation pour tous».

Le Projet Educatif Local (PEL), voté en conseil municipal du 7 décembre 2015, constitue le cadre de référence de l'action éducative de la Ville avec ses partenaires. Il prévoit en particulier de « rendre les enfants et les jeunes acteurs de leur société » et de « favoriser l'éveil, l'apprentissage et la réussite de tous les enfants et les jeunes ».

## □ Motivation et Opportunité :

L'association la Ligue de l'enseignement propose à des jeunes volontaires de mener à bien des projets à vocation éducative dans le cadre d'un service civique en milieu scolaire.

La mission de service civique renforce la qualité de l'accueil des enfants et répond aux objectifs du Projet Educatif Local.

### □ Contenu:

La Ligue de l'enseignement a proposé d'assurer une intermédiation pour que la Ville et l'Éducation Nationale accueillent jusqu'à 9 jeunes en service civique dans les écoles.

Afin que les volontaires puissent mener leurs projets dans une cohérence éducative avec les enseignants, la Ville a demandé aux équipes enseignantes volontaires de proposer un pré-projet d'intervention en temps scolaire et durant la pause méridienne répondant aux orientations du PEL, sur les thématiques suivantes, axes de travail prioritaires du comité de pilotage :

- le développement du langage,
- l'éducation à l'alimentation et au bien-manger.

Dans sa mise en o uvre, le projet devra intégrer la parentalité (accompagner les parents dans leur savoirfaire et leurs compétences parentales) et la lutte contre les discriminations, les violences et le harcèlement.

Les volontaires seront accueillis de novembre 2019 à juin 2020 au sein de 9 écoles publiques. La Ligue de l'enseignement accompagne la Ville et les écoles, structures d'accueil, pour la définition et l'écriture des missions, le recrutement, la mise en place administrative des contrats d'engagement, le suivi administratif et financier des missions, la formation des tuteurs, l'organisation de la formation civique et citoyenne des volontaires.

La Ville prend en charge les repas des volontaires à hauteur de 5,53€soit un budget d'environ 4.578,84€ pour la période.

Une convention vient établir les engagements de chaque partie : la Ligue de l'Enseignement, la Ville, l'Éducation nationale et le volontaire. Elle définit également le cadre de l'accueil des volontaires.

## □ Maîtrise d'ouvrage :

Ville de Saint-Etienne

#### □ Point Financier:

o Coût total investissement TTC:

dont TVA:

o Coût total annuel fonctionnement TTC:

4.578,84€

dont personnel mis en oeuvre :

o Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement						
Fonctionnement	4.578,84€					
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

# □ Proposition:

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir :

- approuver la convention-type quadripartite entre la Ville de Saint-Étienne, la Ligue de l'Enseignement Fédération départementale de la Loire, l'Éducation Nationale et chacun des jeunes volontaires en service civique intervenant dans les 9 écoles publiques de la Ville,
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer ces conventions dont un exemplaire restera joint au présent dossier.

Décision: Proposition adoptée	Imputation budgétaire		
<b>Résultat du vote :</b> 53 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)	Exercices 2019/2020 Chapitre 011 Article 60623		
	Pour Extrait, Pour le Maire, l'Adjoint délégué		
	Samy KEFI-JEROME		